

RELEVÉ DE SAILLIE**GUIDE DE L'UTILISATEUR**

Le document « **RELEVÉ DE SAILLIE DE L'ELEVAGE** » s'adresse à tous les éleveurs adhérents à la certification de la parenté. Il vous permet **d'enregistrer les saillies** naturelles et d'avoir une connaissance des IA qui ont été enregistrées (transmises par votre inséminateur).

En haut à droite du relevé de saillies : dater et signer

TAUREAUX UTILISÉS EN MONTE NATURELLE

- **NOTER tous** les taureaux de monte naturelle utilisés lors de la campagne de saillies en leur donnant un **N° d'ordre unique à chacun** (1, 2, 3,...) et en indiquant leur Nom , N° National à 12 caractères (FR+ 10 chiffres) et code race.
- Les taureaux de ferme doivent être référencés au niveau de leur ADN (par analyse de sang ou échantillon de poils, voir avec votre conseiller d'élevage de l'EDE). En cas d'achat d'un taureau, penser à faire prélever un échantillon par votre conseiller d'élevage EDE.

LES FEMELLES IMPRIMÉES SUR LE RELEVÉ DE SAILLIE

- Ne figurent sur le relevé de saillie que les vaches dont la race correspond à une race pour laquelle vous êtes adhérent à la certification de la parenté. **Vérifiez bien la présence de toutes les femelles mises à la saillie (vaches et génisses)**. Si vous souhaitez la certification des filiations pour d'autres races, merci de l'indiquer par courrier.
- Elles sont **classées par ordre d'âge** décroissant. Les plus vieilles ressortent en premier. Les plus jeunes imprimées sont celles ayant un **âge minimum de 18 mois** à la date d'édition : elles sont en fin de liste.
- En fin de document, sous une ligne « ANIMAUX SORTIS DEPUIS MOINS DE 280 JOURS » figurent les femelles sorties depuis moins de 280 jours afin **d'enregistrer les saillies de femelles vendues pleines**
- **Vaches achetées pleines** : l'acheteur doit connaître le numéro du taureau de ferme qui a sailli la vache pour le déclarer sur le folio de déclaration de naissance du veau.

Tournez SVP

DERNIERE INSEMINATION ARTIFICIELLE CONNUE

- ☛ *Trois colonnes concernent les inséminations artificielles (nom et numéro national du taureau - race - date d'IA). Ces colonnes sont prétabulées avec la dernière IA officielle connue dans nos fichiers postérieure au dernier vêlage.*
- ☛ En cas d'absence d'une IA, **contacter votre inséminateur afin qu'il enregistre l'IA.**

ENREGISTRER LES SAILLIES

- ☛ *Pour enregistrer les saillies, indiquer en face des vaches concernées :*
 - le **numéro d'ordre du taureau** attribué dans la liste des taureaux de monte naturelle en tête du document.
 - Le **jour et le mois de début** de période de monte dans la colonne « du : »
 - Le **jour et le mois de fin** de période de monte dans la colonne « au : »
- ☛ En fin de document, il y a des **lignes vierges** permettant de **rajouter des vaches non imprimées** mais présentes dans l'élevage durant la période de saillies.

Si une vache ou génisse n'est pas imprimée : indiquer son numéro national, son nom, son type racial. S'il s'agit d'animaux achetés, reporter une cause d'entrée « A » (Achat) dans la colonne cause entrée. Dans ce dernier cas, **noter le numéro de taureau que vous a fourni le vendeur.**
- ☛ **Si trois périodes de saillies ne suffisent pas** pour renseigner tous les événements de monte sur une femelle, reporter le numéro national de la vache en fin de document pour enregistrer les saillies complémentaires.

Si cela concerne beaucoup de vaches ou s'il y a deux périodes de vêlages bien distinctes dans l'élevage (ex : Été/Hiver) il faut **demandeur l'édition d'un nouveau document relevé de saillies.**

Attention depuis mai 2008 : Lors de la déclaration de naissance, sur le folio de notification, l'éleveur doit obligatoirement renseigner le numéro du père ou noter « IA » s'il s'agit d'une insémination. Si vous ne connaissez pas le père, noter 'Ne Sait Pas' dans le numéro de père ou 'Urgent' si vous avez besoin du passeport rapidement.

Désormais, il n'y a plus besoin de retourner le relevé de saillies à l'EDE.